



Ce que l'Arcep impose à Orange avant toute fermeture

La fermeture du réseau cuivre est une décision d'Orange, propriétaire de l'infrastructure. Elle n'est pas pour autant discrétionnaire.

Le cadre européen des communications électroniques, transposé en droit français depuis 2019, conditionne la fermeture d'un réseau historique à trois exigences. L'Arcep en contrôle le respect. Comprendre ces critères, c'est comprendre pourquoi le calendrier bouge.

Les trois conditions

Disponibilité de la fibre

Orange ne peut fermer le cuivre sur une commune que si le déploiement de la fibre optique y est complet. C'est le critère le plus contraignant, et celui que les associations d'élus ont le plus fermement défendu.

Sa conséquence est doublement structurante. Il protège les abonnés d'une coupure sans solution de remplacement. Il constitue aussi une incitation pour les opérateurs d'infrastructure à accélérer leurs déploiements : tant que la fibre manque, le cuivre reste, et son exploitation coûte.

Délais de prévenance

Orange doit communiquer au moins trente-six mois à l'avance la liste des communes concernées par une fermeture, commerciale ou technique.

L'objectif réglementaire porte sur la concurrence : permettre à tous les opérateurs qui le souhaitent d'être présents sur le réseau fibre de la zone avant que le cuivre ne ferme, et de proposer ainsi une offre de migration à leurs clients.

Pour un décideur, ce délai constitue le seul horizon de planification fiable.

Transparence

Orange est tenu de publier des données à la maille communale : état des déploiements fibre,

perspectives de fermeture, dates de fermeture commerciale et technique lorsqu'elles sont arrêtées. C'est le fichier de trajectoire, mis à jour semestriellement et à chaque finalisation d'un nouveau lot.

Il comporte également, à moins d'un an de la fermeture, le nombre d'abonnements ADSL encore actifs sur la commune. Donnée utile aux élus, qui mesure l'ampleur de la migration restant à conduire.

Pourquoi 8 095 communes ont été reportées

Le plan initial d'Orange prévoyait une fermeture commerciale complète au 31 janvier 2026. Elle n'a pas eu lieu.

Près de 8 000 communes ont vu leur échéance repoussée d'un an, à janvier 2027. Le secrétaire général d'Orange a justifié ce report par la volonté de ne prendre aucun risque de déconnexion d'abonnés, y compris dans des communes presque intégralement fibrées.

En pratique, le report traduit un retard de déploiement. Le critère de complétude fibre n'était pas satisfait. Environ six pour cent des locaux n'étaient pas éligibles à la fibre fin septembre 2025.

Un report n'est pas une exemption. Il dépend de l'état du déploiement fibre sur la commune, non de la situation des abonnés. La fermeture interviendra dès que les critères seront réunis.

Ce que le report ne signifie pas

La lecture à en tirer

Le calendrier publié est prévisionnel. L'Arcep précise que les échéances futures peuvent faire l'objet d'adaptations par Orange au regard de l'appréciation des critères.

Deux erreurs symétriques en découlent.

Considérer la date comme ferme conduit à planifier sur une échéance qui peut glisser. Considérer qu'elle glissera nécessairement conduit à subir la coupure. Les reports concernent les communes où la fibre manque — pas celles où les abonnés n'ont pas migré.

La posture raisonnable consiste à traiter la date publiée comme un plancher, et à conduire la migration en amont.

Un chantier de gouvernance

L'Arcep insiste sur un point souvent négligé : la réussite du chantier repose sur une gouvernance associant l'ensemble des parties prenantes. Orange, les opérateurs d'infrastructure fibre, les opérateurs commerciaux, et les collectivités territoriales.

Les opérateurs d'infrastructure peuvent être des collectivités elles-mêmes, dans le cadre des réseaux d'initiative publique. Ces dernières se trouvent donc simultanément abonnées à migrer et acteurs du déploiement conditionnant la fermeture.

Les élus des communes concernées par chaque lot annuel sont informés par Orange dans le cadre de la mise en œuvre du plan.

Sources

- Arcep, *La fermeture du réseau cuivre et Du développement de la fibre à la fermeture du cuivre*
- Arcep, *La fermeture du réseau cuivre : quels enjeux pour la connectivité de mon territoire ?*
- Orange, plan de fermeture du réseau de boucle locale cuivre notifié à l'Arcep en février 2022
- Maire-Info, articles des 7 et 30 janvier 2026

Les critères et échéances mentionnés sont ceux publiés à la date de rédaction. Seules les décisions de l'Arcep et les publications officielles d'Orange font foi.

Portée de cet article

Pour aller plus loin

- [Trouver sa date de fermeture : mode d'emploi du fichier de trajectoire](#)
- [Calendrier de fermeture du cuivre : ce qui est acté](#)
- [Collectivités : s'appuyer sur les centrales d'achat pour migrer](#)

Article révisé le 26 juillet 2026 par FinDuCuivre.info

<https://finducuire.info/criteres-arcep-fermeture-cuivre/>